



Ensemble scolaire
Marie de Galilée

L.P. Notre Dame de la Providence

14, rue Pasteur
88100 SAINT DIE DES VOSGES
Tel : 03 29 56 17 77

Circulaire de Rentrée 2019/2020

Le chef d'établissement, M. MASSONI, l'adjoint au chef d'établissement, M. COLIN et l'équipe éducative sont heureux d'accueillir votre enfant à l'Institution Notre Dame de La Providence pour l'année scolaire 2019-2020.

Mardi 03 Septembre 2019 à 08h05

ENTRÉE DES ÉLÈVES : RUE DE LA GARE

CRÉDIT ATTRIBUÉ POUR LE « PREMIER ÉQUIPEMENT »

Le **Conseil Régional de Lorraine** attribue aux élèves de 2nd BAC PRO un crédit de « premier équipement » par étudiant qui permettra d'offrir aux nouveaux élèves, des équipements nécessaires à leurs études (la liste de ces équipements est dressée par les professeurs des sections concernées et sera remise aux élèves à la rentrée)

RENCONTRE PARENTS-PROFESSEURS

Veillez noter dès à présent les rencontres individuelles avec les professeurs des classes prévues, après les cours (une note d'information vous sera remise à la rentrée, pour l'organisation des rendez-vous individuels)
Rencontre Parents-Professeurs pour les classes du **Lycée Professionnel** : **le vendredi 22/11/2019**. Vous pouvez toujours rencontrer les enseignants pendant l'année scolaire en mettant un mot sur le carnet de correspondance de votre enfant pour demander un rendez-vous.

PERIODES DE STAGE :

	2nd	1ère	Terminale
R.P.I.P.	Du 25/05/2020 au 03/07/2020	Du 18/11/2019 au 20/12/2019 Du 02/06/2020 au 03/07/2020	Du 02/03/2020 au 10/04/2020
Photographie	Du 09/12/2019 au 21/12/2019 Du 08/06/2020 au 04/07/2020	Du 02/03/2020 au 28/03/2020 Du 08/06/2019 au 04/07/2020	Du 11/11/2019 au 21/12/2019

Jeun'Est

15-29 ans

C'est un portail, une appli et une carte

Coup de pouce à votre scolarité : Vous êtes scolarisé dans un lycée 4.0

Dès le 11 juin 2019 et en vue de la rentrée de septembre 2019, inscrivez-vous à Jeun'Est pour réussir votre rentrée au lycée. Téléchargez ensuite l'application Jeun'Est.

Pour les élèves entrants en 2nd BAC PRO,

La Région vous mettra à disposition gratuitement un ordinateur portable !

Restez connecté sur Jeun'Est pour recevoir des informations régulières pour réussir votre rentrée 4.0 !

La Région offre à tous les élèves entrant :

1 ^{ère} et Term BAC PRO	ULIS
un crédit 80 €	Un crédit de 40 €



Inscription en ligne sur : www.jeunest.fr

Ainsi que :

- **Jusqu'à 20 €** de réduction sur une sélection de *sorties culturelles* (festival, cinéma, spectacle, livres...)

- **10 €** de réduction sur l'acquisition *de licences sportives* UNSS ou UGSEL.

Cette carte sera valable pour toute la scolarité de votre enfant en lycée professionnel et sera de nouveau créditée pour la prochaine rentrée 2020-2021

Le prestataire de service vous adressera, à l'adresse que vous aurez indiquée lors de l'inscription, votre carte personnalisée créditée.

Une **assistance téléphonique** est disponible du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 au **03 66 75 81 92**.

CALENDRIER SCOLAIRE 2019/2020

Vacances de la Toussaint	du vendredi 18 octobre après les cours au lundi 04 novembre au matin
Vacances de Noël	du vendredi 20 décembre après les cours au lundi 06 janvier au matin
Vacances d'Hiver	du vendredi 14 février après les cours au lundi 02 mars au matin
PORTES OUVERTES	14 Mars 2020
Vacances de Printemps	du vendredi 10 avril après les cours au lundi 27 avril au matin
<u>Pont de l'Ascension :</u>	Du mercredi 20 mai après les cours Au lundi 25 mai au matin
Vacances d'Eté	Officiellement le vendredi 03 juillet 2020

Horaires appliqués dans l'établissement

	Matin	Après-midi
1 ^{ère} heure de cours	08h05 - 09h00	13h25 - 14h20
2 ^e heure de cours	09h00 - 09h55	14h20 - 15h15
récréation	09h55 - 10h10	15h15 - 15h25
3 ^e heure de cours	10h10 - 11h05	15h25 - 16h20
4 ^e heure de cours	11h05 - 12h00	16h20 - 17h15

.....

Administratif

• Pièce d'identité (à remettre à la rentrée au Professeur principal)

Afin de pouvoir participer aux différentes sorties et voyages scolaires, il est indispensable de nous **fournir une copie d'une pièce d'identité en cours de validité, de l'élève** (merci d'en faire la demande s'il n'en possède pas une à son nom) **et celles de ses responsables légaux** (pour les autorisations de sortie de territoire).

A RENDRE A VOTRE PROFESSEUR PRINCIPAL DES LA RENTREE

Pour les inscriptions au BEP et BAC : 1 copie recto-verso de votre carte d'identité ou du livret de famille - 1 copie de la journée d'appel ou fiche de recensement (de 16 à 18 ans) - (1 copie des relevés de notes lorsque le candidat souhaite conserver des notes ou bénéficier de dispenses de notes).

• Assurances (à remettre à la rentrée au Professeur principal)

Comme chaque année, il est indispensable de fournir une attestation d'assurance faisant apparaître clairement que votre enfant est assuré en **responsabilité civile** et en **individuelle accidents corporels** (cette dernière assurance est obligatoire pour les sorties. Votre enfant peut donc se trouver exclu de certaines activités en l'absence de cette attestation).

• Les numéros utiles

Absences / vie scolaire : 03 29 56 96 63 Accueil : 03 29 56 17 77

• Ouverture des bureaux

Ouverture du secrétariat à partir du Lundi 26 août au matin

COUT DE BASE D'UN LYCEEN 2019/2020

	EXTERNE (contribution familiale, consommables, et diverses cotisations)	DEMI-PENSIONNAIRE (contribution familiale,... + quatre repas/semaine)
PHOTO	1210.80 €	2060.80 €
R.P.I.P.	1156.80 €	2006.80 €

- le prix du ticket pour un repas pris occasionnellement est de **6.35 €**
- les repas sont déduits uniquement en cas d'absence pour maladie de minimum 15 jours consécutifs avec certificat médical ou absence pour cause de stage

CONDITIONS FINANCIERES

Pour répondre à la demande des familles et améliorer le fonctionnement du service comptabilité, nous établissons **une seule facture annuelle** au cours du mois de Septembre.

A/ **LA FACTURE ANNUELLE** comprendra :

- **LA CONTRIBUTION FAMILIALE**: Tout ce qui n'est pas prit en charge par l'état et les collectivités (loyer, entretien des locaux, entretien et achat du matériel scolaire...), Cotisation Diocésaine, enseignement catholique et sportive.
- **L'ENSEMBLE DES FOURNITURES** : Les Fournitures scolaire et les consommables (Dessin, Technologie, Photocopies,...)

En cas de modifications intervenant en cours d'année, une facture rectificative sera établie.

B/ **VOUS AVEZ LE CHOIX ENTRE TROIS MODES DE REGLEMENT :**

Le changement du mode de règlement est à adresser au Chef d'établissement au plus tard pour le 5 septembre. Ce choix étant définitif pour l'année.

➤ **LE REGLEMENT EN UNE FOIS**

Dès réception de la facture annuelle vous libérant de tout souci pour l'année complète. Cela peut être une bonne manière d'employer l'allocation de rentrée scolaire.

➤ **LE REGLEMENT PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE**

Pour utiliser ce mode de règlement, compléter l'autorisation de prélèvement jointe à cette plaquette et fournir un relevé d'identité bancaire. Neuf prélèvements seront effectués tous les 6 de chaque mois, du mois d'octobre au mois de juin. L'échéancier se trouvera sur la facture annuelle. Pour éviter les frais bancaires inutiles, il est nécessaire de veiller au bon approvisionnement du compte.

➤ **LE REGLEMENT PAR CHEQUE OU EN ESPECES TOUS LES DEUX MOIS**

Le règlement devra intervenir pour le 5 de chacun des mois que vous trouverez précisés sur la facture annuelle (octobre, décembre, février, avril, juin). Les règlements étant relativement peu espacés, en cas de retard, un rappel vous sera systématiquement envoyé à partir du 15 du mois de règlement. Cette mesure est destinée à éviter des cumuls de retard de règlements qui ne sont pas toujours faciles à gérer dans une trésorerie familiale.

En cas de retard de paiement égal à deux mois, les services repas devront être réglés à l'aide de tickets. Une facture rectificative, sur laquelle sera supprimée la restauration, vous sera alors adressée. Cette mesure est destinée à nous permettre de payer avec régularité la société de restauration.

Pour que le système fonctionne correctement, il est indispensable que vous conserviez la facture annuelle à votre disposition tout au long de l'année pour veiller, suivant le mode de règlement choisi, soit à l'approvisionnement de votre compte, soit au respect des échéances.

Ne pas hésiter à nous interroger en cas de difficulté.

PS 1 : En cas de retard de paiement pour le règlement des tickets (restauration), un rappel peut vous être adressé. Au deuxième rappel, l'économat établit une facture. L'établissement de cette facture vous coûtera en sus 6 euros.

PS 2 : Adhésion annuelle à l'association de parents d'élèves (APEL) : cette adhésion est facultative. L'appel de cotisation est joint avec la facture annuelle. Si vous ne souhaitez pas adhérer à l'association, vous pourrez l'indiquer à l'aide du coupon qui vous sera fourni.